

Pourquoi la vente à la sauvette d'Alstom est bien une véritable affaire d'État

Comment une telle chose a-t-elle pu se produire ? Pourquoi n'a-t-on pas négocié un accord équilibré ? Pourquoi l'État n'a-t-il rien vu venir ? Quel rôle ont joué les deux ministres, Montebourg, puis Macron ? Oui, il y a bien une affaire Alstom. Jean-Michel Quatrepoint mène une enquête serrée autour de ce dossier. Il raconte la nouvelle stratégie des États-Unis pour faire main basse sur les fleurons industriels européens, et français en particulier.



Notre classe dirigeante se révèle impuissante à faire prévaloir les intérêts du pays. Extrait de "Alstom, scandale d'État", de Jean-Michel Quatrepoint, publié chez Fayard (2/2).

La responsabilité des dirigeants d'Alstom, comme celle du conseil d'administration du groupe, est donc engagée. Ceux-ci n'ont pas anticipé l'évolution des marchés. Ils se sont laissés happer, pendant des années, par les querelles d'égo qui ont miné la filière nucléaire française. Pendant que les Gaulois d'Areva, d'Alstom et d'EDF s'étripaient, les concurrents, eux, s'activaient et se renforçaient. En ce qui concerne son secteur de production des turbines à gaz, Alstom n'a pas pris les décisions qui s'imposaient quand il en était encore temps.

Enfin, ses dirigeants sont aussi coupables de n'avoir pas mesuré l'ampleur de l'offensive judiciaire américaine. À leur décharge, ils ne sont pas les seuls. BNP Paribas en sait quelque chose, qui doit s'acquitter de 9 milliards de dollars d'amende pour avoir effectué des transactions avec des pays sous embargo américain.

Qu'on le regrette, qu'on s'en offusque, importe peu. Notre classe dirigeante, tant au niveau des grandes entreprises que de la haute administration, a joué les autruches. Les États-Unis imposent au monde occidental de nouvelles normes dans le droit des affaires, découlant directement d'une évolution récente du Droit américain. Comme la première puissance mondiale contrôle, à travers sa monnaie, l'ensemble des transactions internationales, elle impose ses normes juridiques. Des entreprises comme Alstom n'ont pris conscience que très tardivement de cette évolution, impulsée il y a plus d'une décennie déjà et qui bouleverse certaines de leurs méthodes commerciales.

L'État a sa part de responsabilité dans cet aveuglement. N'ayant pas vu venir l'offensive judiciaire américaine, il n'a pas vraiment adapté notre droit à ce nouveau paradigme. Il n'a pas su, non plus, élaborer, de concert avec les entreprises, une stratégie globale pour s'adapter à cette nouvelle donne de la guerre économique. Un État qui ne veut plus, ne peut plus jouer son rôle de stratège, d'arbitre, de fédérateur des intérêts de l'entreprise France. Au colbertisme si décrié depuis vingt ans, pourtant synonyme de la grandeur de la France, a succédé le laissez-faire total. Les Allemands chassent en meute. C'est leur force. Aux États-Unis, ce qui est bon pour les entreprises est bon pour le pays et vice-versa. Dans ses

fonctions de secrétaire d'État, de 2009 à 2013, Hillary Clinton n'hésitait pas à peser de tout son poids pour que les grandes entreprises américaines obtiennent des contrats. General Electric en a largement profité.

En France, nos managers, sortis des grandes écoles de la République, ont par trop considéré les entreprises comme leur propriété personnelle, alors qu'ils n'en sont que des salariés mandataires. À l'image de Patrick Kron, ils détestent généralement l'État, oubliant tout ce qu'il a fait pour eux et pour l'entreprise qu'ils dirigent. Sans l'État, Alstom, société anonyme à l'actionnariat privé, serait mort en 2004. Sans les coups de pouce de la Coface et les commandes publiques, l'entreprise ne se serait pas maintenue dans le peloton de tête des géants de la construction électrique.

Voilà pourquoi, en négociant en catimini son accord avec General Electric, Patrick Kron a une responsabilité, au moins morale. Il a voulu mettre tout le monde devant le fait accompli. Il a finalement réussi. La préparation d'un accord a fuité. Le scoop de l'agence Bloomberg, le 23 avril 2014, n'a fait que repousser l'échéance. Le pouvoir exécutif, de François Hollande à Arnaud Montebourg, en passant par Manuel Valls et Emmanuel Macron, a tenté de sauver les meubles.

En négociant avec General Electric quelques aménagements pour préserver les intérêts d'EDF et d'Areva dans la maintenance des centrales nucléaires. Sur le fond, ces efforts n'ont rien changé à la cession, comme l'avouera Patrick Kron devant les actionnaires : « Il n'y a eu aucun changement depuis la divulgation du projet d'accord le 23 avril par Bloomberg, ni sur la nature de l'opération, ni sur son prix. »

Dès le départ, c'est bien la vente de l'ensemble des activités dans le secteur énergie d'Alstom qui a été négociée pour 12,35 milliards d'euros. Tout le reste n'aura été qu'un habillage.

Le scandale, c'est aussi et surtout la manière dont cette opération a été présentée, « vendue » à l'opinion publique, aux actionnaires, aux salariés et à la représentation nationale. Ce qui fera dire à certains députés qu'ils ont été « floués ». Tous les protagonistes y sont allés de leurs contre-vérités.

De Jeffrey Immelt à Patrick Kron, en passant par Arnaud Montebourg et le gouvernement. Les uns ont menti par omission. Les autres, intentionnellement. Comme il fallait sauver la face, on a présenté, à l'été 2014, un accord entre égaux, un accord équilibré entre Alstom et GE l'acquéreur. Il a été vanté la création de trois co-entreprises, à 50/50, associant les deux groupes. Au passage, on a oublié de mentionner que General Electric récupérait à 100 % les deux tiers du pôle énergie d'Alstom, de loin l'activité la plus rentable du groupe...

En focalisant l'attention sur les co-entreprises et la *golden share* de l'État français s'appliquant à la partie strictement nucléaire des activités du groupe, on a omis de mentionner quelques détails.

Ceux-ci n'apparaîtront au grand jour que quelques mois plus tard... à la fin de l'année 2014. Ce sera fâcheux. Plus d'accord entre égaux. General Electric est bien le patron opérationnel.

Dans la co-entreprise nucléaire, GE a même 80 % des actions, et non pas 50 %. Dans Alstom Grid et Alstom Énergies renouvelables, il a 50 % plus une action et une voix prépondérante au conseil d'administration.

L'américain a le pouvoir de décision. Il contrôle la gestion, la trésorerie. Sans parler des *management fees* que s'octroie toujours le groupe majoritaire. On laisse aux Français la direction technique. Rien d'étonnant, c'est justement cela qui intéresse General Electric, les Français ayant des savoir-faire à lui apporter dans des domaines que l'américain avait abandonnés : hydraulique, nucléaire, charbon, éolien *off shore*.